

**UNIVERSITE PARIS III - SORBONNE NOUVELLE
INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE L'AMERIQUE LATINE**

RÉSUMÉ

THESE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE PARIS III

Discipline : Anthropologie

présentée et soutenue publiquement

par

Laurent FONTAINE

Le 20 octobre 2001

Titre :

Paroles d'échange et règles sociales
chez les Indiens yucuna d'Amazonie colombienne

810 pages (2 tomes)

Directeur de thèse :

Pierre-Yves JACOPIN

JURY

M. Jean-Pierre CHAUMEIL
M. Jean-Louis SIRAN
Mme Marie-Dominique POPELARD
M. Jaime MARQUES-PEREIRA
M. Jean-Pierre CAPRILE

Dans ce travail, nous étudions la diversité des formes d'échange chez les Indiens yucuna d'Amazonie colombienne en tenant compte du langage et des spécificités des institutions qui les déterminent. Comme l'avait souligné Mauss dans l'*Essai sur le don*, toute forme d'échange étant un fait social total, elle peut être perçue comme le produit de multiples institutions (Mauss, 1950 : 147). Une part de notre recherche a donc consisté à mettre l'accent sur les institutions traditionnelles des Yucuna (la parenté, la maloca et le chamanisme). Toutefois, il nous a semblé essentiel de ne pas les assimiler a priori à nos propres institutions occidentales (économiques, politiques, juridiques, religieuses, etc.) parce que cela risquait de nous faire perdre les particularités des institutions indigènes sans véritablement contribuer à expliquer le fonctionnement des institutions en général. En conséquence, nous avons préféré envisager en priorité le langage car, comme l'affirme Searle, il peut être considéré comme *l'institution première*. Ce qui signifie qu'il permettrait de construire toutes les autres institutions, ou que toute institution nécessiterait l'utilisation d'un langage pour exister, s'établir, et être reconnue par ses membres (Searle, 1998).

En accord avec P.-Y. Jacopin, nous avons choisi d'utiliser la notion de « parole » comme concept approprié à l'analyse des faits sociaux, quitte à la redéfinir comme sociale (à la différence de Saussure qui l'a définie comme individuelle). D'une part, le terme de « parole » est employé dans un sens assez large pour pouvoir désigner n'importe quel élément du monde, qui, comme l'entendait Bakhtine (1977), est toujours interprétable parce que les sujets lui prêtent nécessairement du sens (en l'assimilant aux systèmes d'idées et de valeurs de leur société). D'autre part, le terme de « parole » envisage tout ce qui se rattache au social dans le langage, non seulement en le considérant comme produit d'un ensemble d'interactions entre sujets, mais aussi en le reliant à son contexte d'énonciation et aux institutions.

Vue sous cet angle, la parole constitue un outil analytique adéquat pour saisir les échanges sociaux sous leurs multiples formes, c'est-à-dire quels que soient les moyens d'expression employés par les sujets parlants (langue, gestes, comportements, objets donnés, etc.). Les échanges sont alors examinés selon trois perspectives systématiques : comme des *actes de parole* (Austin, 1970 ; Searle, 1972), comme *interactions entre sujets*, et comme *participant d'un contexte social particulier*.

Ces perspectives impliquent que l'on rende compte de plusieurs présupposés. Tout d'abord que les actes de parole constitutifs des échanges soient déterminés par des conditions d'emploi (Austin les appelle « conditions de félicité ») relatives au contexte dans lequel ils ont lieu, et que certains actes de parole aient aussi un rôle dans la constitution des contextes particuliers en contribuant à produire ou à reproduire les conditions d'emploi des futurs actes de parole. Ensuite, que les actes de parole ne recèlent pas toute leur force en eux-mêmes (Bourdieu, 1982) mais sur leurs conditions d'emploi. Or celles-ci sont toujours négociées et déterminées en société. En conséquence, elles ne sont autres que des *règles sociales*. Ce sont elles qui régissent les effets réciproques et irréversibles entre les actes de parole et leurs contextes. Une part importante du travail de l'ethnologue consiste à identifier ces règles, qui peuvent être extrêmement variables en fonction des contextes sociaux et selon les cultures. Enfin, la plupart des règles sociales appartiennent à des institutions spécifiques. Elles font système entre elles, et sont établies et reconnues pour fonctionner au sein d'une société. À la différence des règles uniquement contextuelles (propres à un contexte particulier), elles sont institutionnelles dans la mesure où leur champ d'application dépasse le cadre des contextes particuliers et s'étend parfois à toute l'organisation sociale. Elles peuvent aussi combiner leurs influences au sein d'un même contexte.

Pour en rendre compte, nous avons dû étudier séparément plusieurs types de contexte chez les Yucuna en commençant par les contextes traditionnels. Ceux-ci ont été distingués selon les participants qui entrent en scène lors des échanges. En premier, nous avons isolé le

contexte domestique : il encadre des échanges internes à une même maisonnée ou entre corésidents habituels. D'autres contextes encadrent des échanges externes à la maisonnée, c'est-à-dire entre résidents et non-résidents ; il s'agit des visites, des travaux collectifs et des cérémonies rituelles. Tous ces contextes sont essentiellement définis par les principes institutionnels de la maloca (maison traditionnelle plurifamiliale). Ils ont chacun leurs participants spécifiques et leurs propres règles, déterminantes lors des échanges.

Pour examiner plus en détail le champ d'application des règles, plusieurs méthodes ethnographiques appropriées ont été utilisées. Elles ont servi à élaborer un corpus qui rend compte des actes de parole dans leurs contextes spécifiques. En annexes de notre thèse, nous avons décrit d'une part des situations réelles dans des contextes traditionnels (vie domestique, visite, travail collectif, cérémonie dansante) et des contextes modernes (paiement des ouvriers indigènes, vente de marchandise), d'autre part des histoires (mythes, légendes sur les Blancs, récits d'événements récents) et des conversations (quotidiennes et cérémonielles) transcrites en langue yucuna et traduites. Tout ce matériel est daté et découpé en séquence pour considérer la situation contextuelle et l'ordre temporel des actes de parole.

Le traitement de ce corpus a permis de dégager un ensemble de règles sociales propres à chaque contexte pour les comparer à d'autres. Plus précisément, leur étude séquentielle (séquence après séquence) a montré l'importance de *l'enchaînement* des actes de parole dans les échanges en fonction de ces règles. En d'autres termes, leur succession plus ou moins appropriée a des conséquences directes sur leur bon déroulement, et ainsi, sur les autres actes de parole constitutifs des échanges. Chaque situation particulière est donc déterminée par une suite d'actes antérieurs.

En outre, nous avons pu relever que les règles sociales sur lesquelles reposent les actes de parole sont le plus souvent *implicites*. Or ce n'est pas parce que les participants des échanges se passent d'explicitier les règles qu'ils les ignorent. Bien au contraire, celles-ci sont

pour eux tellement évidentes qu'elles n'ont absolument pas besoin d'être explicitées pour être reconnues et appliquées. Ce sont elles qui forment en priorité les institutions d'une société.

Et puisque à l'évidence les participants connaissent précisément ces règles, cela implique qu'ils les expriment dans certaines situations privilégiées qu'il convient d'examiner en détail pour mieux en rendre compte. C'est à ce moment que l'étude approfondie des histoires orales et des conversations devient cruciale dans notre démarche. En effet, elles révèlent diverses conceptions, essentielles de saisir, pour envisager la manière dont les échanges sont pensés avec des concepts indigènes, et surtout en fonction des cadres contextuels particuliers dans lesquels ils prennent place. Et ces cadres sont souvent remarquablement bien représentés dans les histoires et les conversations. De plus, elles donnent à l'analyste la possibilité de retrouver les règles dès lors qu'elles sont énoncées explicitement. Les mythes, les légendes sur les Blancs et les récits d'événements récents soulignent très fréquemment l'importance des règles sociales et définissent les comportements à adopter dans chaque situation précise. Ces règles sont d'ailleurs d'autant plus importantes que les acteurs évitent de les rappeler ouvertement quand elles ont un rapport avec les échanges de la situation même, sauf dans certains échanges verbaux extrêmement formels (conversations cérémonielles) ou dans des situations conflictives. Les règles se doivent donc d'être déclarées à certains moments opportuns, jamais n'importe comment, ou immodérément, sinon elles risquent d'entraîner de graves tensions sociales.

À noter aussi que l'étude détaillée de certaines situations particulières montre que les raisons majeures de conflit reposent très souvent sur de fortes oppositions entre règles institutionnelles : les unes interdisant la libre application des autres. Ces oppositions apparaissent particulièrement évidentes entre institutions traditionnelles indigènes et institutions occidentales une fois que leurs règles spécifiques ont été identifiées et comparées. C'est ainsi que l'on peut observer comment les Indiens se voient parfois contraints de violer leurs propres règles sociales (obligations liées à la parenté, bonnes manières de visiter et de

recevoir au sein de la maloca, etc.) pour assumer leur contrat de travail avec les Blancs, ou pour appliquer les lois du marché.